Réunion du 10 juillet 2023

<u>Date de convocation : 3 juillet 2023</u> Affichée le 3 juillet 2023

Le 10 juillet 2023, à 20 heures 30 minutes, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal de Gaillefontaine s'est réuni à la mairie. La séance a été ouverte sous la présidence de de M. HENRY Jean-Pierre, Maire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis aux membres du conseil municipal par voie dématérialisée le 3 juillet 2023. L'avis et l'ordre du jour a également été affiché à la porte de la mairie ce même jour.

Étaient présents: M. FLEURBAEY Georges, M. DESCAMPEAUX Michel, Mme BELLAY Michelle, Adjoints au Maire, Mme BLAS Dorothée M. HOUARD Martial, M. RICARD Olivier, M. SERBOUH Mehdi,

Étaient excusés: Mme DOSSO Françoise, Adjointe au Maire, M. BUEE Michel, Mme CASIES Anne, Mme DISSAUX Florence, Mme NOURTIER Lydie, M. RENOULT Olivier qui avait donné pouvoir à Mme BELLAY, Mme SWYNEN Catherine qui avait donné pouvoir à Mme BLAS.

Mme BLAS Dorothée a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal. Le procès-verbal de la réunion du 7 juin a été approuvé à l'unanimité.

Délibération n°01

ETUDE DIAGNOSTIC EAU POTABLE

Monsieur Henin, technicien eau et assainissement présente les résultats issus de la consultation réalisée pour choisir un bureau d'études qui sera chargé de réaliser l'étude diagnostic du réseau d'eau potable.

La commission des travaux s'est réunie le 7 juillet dernier, a examiné le rapport d'analyses établi par le Sidesa en sa qualité d'Assistant à Maitre d'ouvrage. Au vu de ce rapport, les membres de la commission ont souhaité faire une demande complémentaire aux 3 bureaux d'étude ayant répondu à la consultation. Un seul d'entre eux y a apporté une réponse mais qui ne modifie pas le classement des offres.

Après s'être fait présenter le rapport d'analyse, le conseil municipal, à l'unanimité :

- valide la proposition de la commission de retenir le bureau VERDI NORMANDIE pour un montant de 55 432.50 € HT (montant de base + PES),
- autorise monsieur le Maire à signer le marché ainsi que tous les documents s'y rapportant.
- Sollicite les subventions auprès de l'Agence de l'Eau et du Département.

Délibération n°02

AMENAGEMENT PLACE DU CHAMP DE FOIRE

Monsieur le Maire présente l'estimation des travaux par M. Cosquer, architecte en ce qui concerne le lot n°1 – terrassements-VRD et le lot n°2 – Gros-œuvre + TCE sanitaires public PMR:

Monsieur le Maire rappelle que ces travaux n'intègrent pas l'éclairage public qui sera pris en charge par le SDE76. Il faut en demander la programmation pour 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- valide l'estimation des travaux
- autorise monsieur le Maire à lancer l'appel d'offre

Délibération n°03

REGLEMENT DU CIMETIERE

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide les modifications proposées sur le règlement du cimetière qui se résument ainsi :

Art.16. - Droits de concession « Le montant des droits est reversé en totalité à la Commune ».

Art.25. - rétrocession. Alinéa 4 : suppression de la mention « la vente des concessions se faisant au profit du C.C.A.S »,

Délibération n°04

DROIT DE PREEMPTION SUR LES LOCAUX COMMERCIAUX

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les communes peuvent préempter les fonds artisanaux, les fonds de commerce et les baux commerciaux et souhaite qu'une commission se saisisse de ce dossier afin d'essayer que les commerces de la commune ne disparaissent plus. Le conseil municipal approuve cette proposition. Il souhaite qu'un contact soit pris avec la CC4R, le PETR et la Chambre de commerce.

Délibération n°05

Modification de la délibération n°13 du 13 avril 2023 – dépenses imprévues

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans un courrier du 21 juin, le contrôle de légalité de la Préfecture de Seine Maritime a rappelé que, suivant la règlementation s'appliquant à la nouvelle nomenclature comptable M57, le conseil municipal peut, lors du vote du budget annuel, décider de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, sauf dépenses de personnel.

C'est ce que le conseil municipal a voté lors de la réunion du 13 avril dernier pour un taux de 3%, mais la délibération devait préciser que cette délégation était accordée uniquement sur le budget 2023.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de procéder à la modification de la délibération n°13 du en y incluant cette notion d'annualité :

« Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 3% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget annuel 2023 et
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant ».

QUESTIONS DIVERSES

Délibération n°06 CITY STADE – PARCOURS DE SANTE Monsieur Fleurbaey en charge du dossier, informe le conseil municipal que les travaux d'aménagement du city stade sont commencés. Lors de la réunion des travaux du 27 juin, la commission a décidé :

de choisir 10 éléments qui constitueront le parcours de santé : 7 agrès pour les adultes et 3 agrès pour les enfants ; Coût total : 18 900 € TTC

Après consultation des élus, le conseil municipal retient les couleurs suivantes pour le city-stade : grilles de couleur bordeaux et poteaux couleur anthracite.

	Cout TTC
City-stade structure	35 400.00
City stade terrassement	32 614.80
Parcours de santé (7 agrès adultes et 3 agrès	18 900.00
enfants)	
Total de l'opération	86 914.80
Montant des crédits inscrits au budget par DM	87 000.00
du 07/06/2023	

AIRE DE LOISIRS

Monsieur Fleurbaey présente également les points suivants :

- Nouvelle estimation de la partie « aire de loisirs » s'élevant à 20 700.50 € HT/24 840.60 €
 TTC en raison d'un bon fond sur une partie, suite aux sondages réalisés.
- Estimation de la réalisation d'un enrobé autour de l'ilot situé devant le bureau jusqu'à la cuisine. Coût 15 840 €TTC ; ces travaux ne sont pas subventionnés ;
- Récupération des pavés autobloquants pour réaliser une terrasse devant la petite salle (travaux de pose réalisés par les employés communaux),

Il rappelle que la demande de subvention sur le projet « aire de loisirs » est actuellement en instruction au titre de la DETR ; le Département a accordé une subvention à hauteur de 30% sur 16 529.17€ HT de dépenses.

Délibération n°7 JEUX POUR ENFANTS

Monsieur Fleurbaey informe le conseil municipal que la création de jeux pour les enfants est subventionnable par le Département à hauteur de 30%, sous condition d'y intégrer un jeu pour personnes handicapées. Ces équipements pourraient venir compléter l'offre de loisirs avec le parcours de santé, le city-stade et l'aire de loisirs sur le site de la salle polyvalente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de poursuivre ce projet.

FIBRE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commercialisation de la fibre interviendra fin septembre sur la commune. Il a demandé à ce qu'une réunion publique soit organisée afin de présenter ce nouveau dispositif.

EGLISE ST JEAN BAPTISTE DES NOYERS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une rencontre a eu lieu avec M. Durand, président de l'association et Mme Fontaine de la Direction du Patrimoine au Département de la Seine Maritime. Le retour des statues entreposées à l'atelier Legrand de Darnetal est possible après leur restauration. Les devis ont été demandés en vue de déposer une demande de subvention.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y aura un temps de prière lors de la fête du 15 août, à la place de la messe traditionnelle, d'autres communes ont obtenu un créneau horaire.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu une demande de subvention de la MFR de Neufchatel en Bray. Le conseil municipal, à l'unanimité, refuse cette demande.

Monsieur le Maire donne lecture du mail qu'il a reçu des voisins du gite qui ont du subir une nuit très bruyante en raison de locataires indélicats jusque très tôt dimanche matin. Le conseil municipal demande qu'un devis soit établi pour un limiteur de son.

Délibération n°08

Projet Trottoirs route d'Aumale rue des Fossés Rue des Tisserands

Monsieur Henin, technicien eau et assainissement, présente le l'avant-projet réalisé par V3D

par V3D	T
Zone des travaux	Estimation
	НТ
Route d'Aumale zone 1	
Aménagement de trottoir PMR et sécurisation de carrefour	
Démolition	
Amélioration du réseau pluvial	
Aménagement de voirie	
Bordurage – trottoirs - Entrées charretières	
Mise à niveau des émergences (bouches à clés, regards, boites de	
branchements)	
Signalisations horizontales et verticales	143 704.50
Rue des Fossés zone 2	
Aménagement de voirie	
Bordurage – trottoirs - Entrées charretières	
Mise à niveau des émergences	41 638.35
Rue des Tisserands zone 3	
Amélioration du réseau pluvial	
Aménagement de voirie	
Bordurage – trottoirs - Entrées charretières	
Mise à niveau des émergences	
Espaces verts	
Signalisations horizontale et verticale	117 669.45
Carrefour RD9/RD9A zone 4	
Aménagement de voirie	
Bordurage	
Ilots directionnels	
Signalisations horizontale et verticale	19 650.40
Total travaux HT	325 876.70
Relevés topo et maitrise d'œuvre Avant projet	4 540.00
Maitrise d'œuvre phase travaux	18 900.85

TOTAL HT	349 317.55
TVA 20%	69 863.51
TOTAL TTC	419 181.06

Ces travaux doivent être coordonnés avec la Direction des Routes en charge des voies départementales pour la réfection du tapis d'enrobé, en ce qui concerne la route d'Aumale.

Le projet doit également être soumis à la Direction des Routes car il modifie le tracé de la voie départementale (route d'Aumale) du fait de l'élargissement des trottoirs. Ces travaux peuvent bénéficier d'une subvention DETR, Départementale et au titre des amendes de police pour la partie sécurité.

Monsieur Descampeaux signale que les barrières de rue dans la grande rue ont été scellées, les jardinières seront posées dans les jours à venir.

Monsieur Serbouh demande ce qu'il en est de la pose des chicanes par la Direction des Routes. Cela va être fait prochainement.

La séance est levée à 23 heures.